

---

Assemblée Générale



République d'Irlande

FORUM : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

QUESTION : Comment lutter contre les discriminations, la violence et la violation des droits humains envers les populations issues des minorités parmi les réfugiés ?

SOUMIS PAR : la République d'Irlande

---

*L'Assemblée Générale,*

*Consciente* des violations de droits et des discriminations dont les réfugiés sont actuellement victimes de partout dans le monde,

*Estimant* qu'en 2021, le nombre total de migrants s'élevait à 281 millions de personnes, soit à 3,6% de la population mondiale,

*Alarmée par* la situation migratoire au large des côtes anglaises qui a coûté la vie de 27 migrants lors du naufrage de leur embarcation le 24 novembre 2021,

*Tenant compte* de l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme déclarant que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »,

*Réaffirmant* que l'un des principaux buts des Nations Unies, selon la Charte, est de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

*Considérant* que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en ce qui concerne la protection des minorités au sein des réfugiés,

*Rappelant également* que le principe de non-discrimination - présent dans tous les traités fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme - est le thème central de deux conventions élémentaires, à savoir la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention internationale des Nations Unies de 1965, énonçant que l'élimination de toute forme de discrimination raciale exige l'adoption de mesures législatives par les États,

*Convaincue* que le respect des droits des réfugiés contribuerait au renforcement des liens et de la coopération entre les populations migrantes et les États,

*Ayant à l'esprit* le travail remarquable effectué par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour ce qui est de protéger et promouvoir les droits des réfugiés,

*Remerciant* l'ensemble des États présents, les nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les personnes ayant participé à la protection et à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés,

*Agissant* en vertu de l'article 1 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme,

1. *Constate* le travail considérable de l'Agence Frontex qui depuis 2017 a aidé à appréhender près de 300 passeurs, plus de 100 trafiquants et dont les agents ont aidé à sauver plus de 65 000 vies humaines en Méditerranée ;
  - a. *Demande* l'augmentation du nombre de bateaux patrouilleurs issus de l'agence Frontex dans les eaux européennes afin d'anticiper le risque potentiel de naufrage de bateaux migrants ;
  
2. *Confirme* que pour réduire les accidents maritimes lors des traversées, il est nécessaire de traiter le problème à sa source et de mettre en place des sanctions conséquentes visant à dissuader les passeurs, afin que les risques deviennent plus importants que le profit ;
  - a. *Propose* la création d'une législation internationale qui prévoit des sanctions plus importantes contre les passeurs et toute personne portant atteinte aux droits des migrants ;
  - b. *Appelle* à la création d'un organe au sein de l'Organisation des Nations Unis chargé de démanteler les réseaux de passeurs ;

3. *Condamne énergiquement* les violences et les violations de droits dont sont victimes les migrants partout dans le monde, et plus récemment la situation alarmante à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne en janvier dernier, où près de 7000 migrants se sont retrouvés bloqués entre les 2 États dans des conditions de vie précaires et inacceptables ;
  - a. *Presse* les derniers pays à ratifier la Convention internationale de 1990 des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ;
  - b. *Propose* le développement de centres d'accueil comme en Hongrie et en Grèce, qui accueillent les victimes de violence à caractère sexuel ou sexiste afin de leur fournir un refuge sécuritaire ;
  - c. *Appelle* à ce que les migrants victimes de violences aient accès à la justice et puissent déposer plainte ;
  
4. *Demande* un suivi plus précis et régulier des réfugiés sur le territoire d'accueil afin de permettre une insertion simple et efficace ;
  - a. *Encourage* une aide à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil en développant et promouvant l'existence des centres d'alphabétisation qui luttent contre l'illettrisme et favorisent ainsi l'intégration des populations migrantes ;
  - b. *Propose* un accompagnement personnalisé par l'assistance sociale qui évalue la situation des réfugiés et les aide dans leur projet d'insertion ;
  - c. *Se déclare prêt* à proposer une aide pour donner l'accès à l'école aux enfants migrants, en créant des infrastructures supplémentaires dans des camps de réfugiés ou en les intégrant à des structures déjà existantes ;
  
5. *Engage* l'Organisation des Nations Unies à lancer un programme de sensibilisation à la migration afin de retirer certains préjugés et poursuivre la lutte contre la xénophobie ;
  - a. *Demande* sa diffusion par les médias ;
  - b. *Recommande* que ce programme soit dispensé en priorité dans les écoles car il est essentiel d'être sensibilisé dès le plus jeune âge, mais aussi au grand public sous forme de campagne publicitaire ;
  
6. *Encourage* la création d'un groupe de travail au sein de l'Organisation des Nations Unies, formé de réfugiés, de modérateurs et de représentants de l'ONU, dans le but de veiller à garantir l'égalité et le respect des droits des migrants.